

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DÉPOSÉ SUITE À L'ÉTUDE PUBLIQUE MENÉE SUR LA  
GRAPPE DES TIC**

---

**Mise en contexte**

La Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique a procédé les 9 et 29 avril 2009 à une étude publique sur la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC), tel que prévu à son programme d'activités adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 26 février 2009 (CG09 0046). La commission a adopté ses recommandations le 11 mai 2009. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 2 juillet 2009.

**Commentaires d'ordre général**

Moteur d'innovation et de collaboration, les TIC touchent directement tous les secteurs de l'économie. La région de Montréal regroupe 73 % des emplois québécois du domaine des TIC, ce qui représente quelque 116 000 emplois dans plus de 5 000 établissements. Si ce secteur industriel compte quelques très grandes entreprises, il importe de noter que 75 % des entreprises embauchent moins de 10 employés. De plus, les emplois du domaine des TIC comptent pour 10% des emplois du secteur privé de la région de Montréal. On dénombre également quelque 12 500 emplois directement liés à la recherche et au développement de ce secteur.

Les différents domaines d'activité liés aux TIC représentent la plus importante industrie à haute valeur ajoutée de Montréal. L'indice de croissance économique de ce secteur d'activité est de loin supérieur à la croissance du PIB du Canada. On constate également que 44,3 % des investissements étrangers effectués dans l'économie montréalaise entre 2000 et 2008 l'ont été dans les TIC. En 2005, on a même observé un sommet où 79,2 % des investissements étrangers ont été dirigés vers les TIC. Par ailleurs, une statistique moins reluisante fait état du nombre d'étudiants inscrits et diplômés dans les domaines liés aux TIC. Ainsi, entre 2002 et 2005, une baisse de 26 % des inscriptions a été notée alors que les besoins de main-d'œuvre sont en croissance constante.

Le rapport de la commission fait état des recommandations soumises au conseil d'agglomération par les commissaires dans l'objectif de voir se concrétiser la reconnaissance et la croissance de la Grappe des TIC. Dans ce qui suit, le comité exécutif entend répondre aux 10 recommandations émises par la commission dans le cadre de l'étude publique.

## **Reconnaissance et croissance de la Grappe**

### **R-1**

*Que le Conseil d'agglomération reconnaisse l'importance de la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le développement économique et social du Grand Montréal, avec une position de moteur économique pour l'ensemble du Québec*

### **Réponse à R-1**

Le comité exécutif reconnaît effectivement l'importance de ce secteur d'activité stratégique pour Montréal. Cette reconnaissance s'exprime de différentes façons, notamment via l'appui de la CMM à la Grappe; par la participation active de représentants du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) et du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE) à la Table des arts numériques; par la nomination d'un commissaire au développement économique dédié à ce secteur d'activité au sein de la Direction du développement économique et urbain du SMVTP; par le positionnement de la fiche sectorielle dans la vitrine *Affaires* du site Internet de la Ville; par l'appui ponctuel de la Ville offert à différents événements ainsi que par la possibilité offerte aux entreprises du secteur des TIC d'accéder au programme *PR@M-Industrie* de la Ville. Les travaux initiés dans le cadre de la présente commission en sont également un fidèle reflet.

### **R-2**

*Que le conseil d'agglomération appuie l'objectif retenu par TechnoMontréal de croissance de 50 % en cinq ans de l'industrie des TIC à Montréal et mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il mette en œuvre des moyens pour concrétiser cet appui.*

### **Réponse à R-2**

Le comité exécutif prend note de l'objectif de croissance visé et comprend qu'il illustre la volonté de l'industrie montréalaise d'accroître sa compétitivité et de se hisser au rang des leaders mondiaux. Malgré le fait que le principal soutien public provienne des gouvernements provincial et fédéral, via les divers programmes existants, la Ville contribue tout de même à l'atteinte de cet objectif dans le cadre de son champ d'intervention et des moyens dont elle dispose. Actuellement, cet appui se manifeste par les actions concrètes mentionnées en R-1. De plus, la Ville use de son autorité morale auprès des autres paliers gouvernementaux, et ce afin que son appui global puisse se traduire par une compétitivité accrue et une croissance soutenue de l'industrie.

### **R-3**

*Que le Conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il étudie plus en profondeur, avec la collaboration de TechnoMontréal, des mesures de soutien et d'accélération du développement de l'industrie des TIC sur son territoire afin d'en maximiser les retombées sociales et économiques.*

### **Réponse à R-3**

Le comité exécutif est informé du fait que la Direction du développement économique et urbain du SMVTP collabore étroitement avec les représentants de TechnoMontréal à cet effet. Tel que mentionné en R-1, une commissaire est dédiée à l'industrie des TIC et participe aux différents chantiers ainsi qu'aux sous-comités mis sur pied par TechnoMontréal. À cet égard, les chantiers *Financement* et *Innovation* ainsi que le projet *Montréal métropole numérique* en sont des exemples probants.

### **Promotion de l'industrie et des carrières**

### **R-4**

*Que le conseil d'agglomération reconnaisse Montréal comme centre de créativité et d'innovation dans le domaine des TIC et qu'il mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine :*

- *pour qu'il contribue à la promotion internationale du savoir-faire montréalais dans les TIC;*
- *pour qu'il mette en place des mesures pour appuyer et promouvoir le secteur des TIC sur son territoire, en appui à TechnoMontréal et aux partenaires de la Grappe*
- *pour qu'il encourage la création d'événements et d'activités et appuie les divers événements existants qui font la promotion de l'industrie des TIC et des carrières qu'elle propose, comme le Festival Euréka ou la Boule de cristal du CRIM.*

### **Réponse à R-4**

Le comité exécutif considère que le concept *Montréal, cité de créativité* fait l'objet d'un consensus de plus en plus vaste. D'une part, c'est sur ce concept que le plan de marketing économique à être développé dans le cadre de la stratégie de développement économique 2010-2015 de la Ville sera basé puisqu'il traduit à la fois ce que Montréal fait de mieux dans le domaine des TIC ainsi que dans plusieurs autres domaines scientifiques et culturels. Dans cet ordre d'idées, il est prévu de mettre le secteur des jeux numériques en évidence, et ce en raison du fait que Montréal occupe une place de choix parmi les leaders mondiaux en ce domaine. D'autre part, cette réputation de créativité et d'innovation dans le domaine des TIC est mise de l'avant sur le site Internet de la Ville, dans la section destinée à l'accueil des entrepreneurs étrangers souhaitant implanter leurs activités à Montréal et également lors de certaines missions

économiques conduites à l'international. De plus, il est utile de signaler que des représentants de la Direction du développement économique et urbain du SMVTP et, dans certains cas, des représentants du SDCQMVDE participent à des groupes de travail ainsi qu'à des comités qui ont joué et qui jouent toujours un rôle prépondérant dans la mise sur pied d'événements porteurs pour le milieu. Le *Festival Euréka*, par exemple, trouve son origine dans le chantier *Les rendez-vous montréalais des sciences et de l'innovation de Montréal, ville apprenante de savoir et d'innovation* de la CRÉ de Montréal. La Ville entretient également un lien, de façon constante et soutenue, avec les acteurs du milieu afin d'identifier les occasions de soutenir des événements organisés par ses partenaires tels *Le Concours Capital innovation* lancé par TechnoMontréal et *Le Sommet international du jeu de Montréal* dont Alliance Numérique a eu l'initiative.

### **R-5**

*Que le Conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour qu'ils fassent la promotion des opportunités de carrières en TIC dans l'agglomération de Montréal, notamment auprès des jeunes, des étudiants, des immigrants et de ses citoyens à travers les organismes municipaux et paramunicipaux et en appuyant les activités des organismes engagés auprès de cette clientèle, notamment les partenaires impliqués dans le chantier main-d'œuvre de TechnoMontréal dont le Regroupement des collèges du Montréal Métropolitain, la Coalition canadienne pour la relève en TIC, TechnoCompétences, les universités de son territoire et la CRÉ de Montréal.*

### **Réponse à R-5**

Le comité exécutif comprend que la promotion des opportunités de carrières dans le secteur des TIC dans l'agglomération de Montréal est un objectif actuellement pris en charge par la Grappe des TIC de TechnoMontréal et par ses partenaires, et ce en fonction de leurs missions et de leurs mandats respectifs. Compte tenu du fait que le soutien public provient des gouvernements provincial et fédéral, l'appui de la Ville se concrétise, entre autres, par la promotion des événements organisés par ses partenaires ainsi que par sa participation à de tels événements. Mentionnons, notamment, *Les Journées carrières technos*.

### **Formation**

### **R-6**

*Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour que les institutions d'enseignement puissent bénéficier d'un financement adéquat pour la formation des adultes dans le domaine des TIC.*

### **Réponse à R-6**

Le comité exécutif est d'avis que, de façon générale, le financement des institutions d'enseignement est l'une des questions les plus centrale au développement de cette industrie et ce étant donné l'importance du savoir dans le développement de la main-d'œuvre montréalaise. Dans le futur, ce rôle devrait s'accroître dans le contexte d'une

économie largement ouverte sur le monde, à une époque où les grandes villes doivent pouvoir entrer en concurrence en faisant preuve d'une réelle capacité d'innovation et de productivité. À cet effet, la formation continue constitue l'un des moyens les plus efficaces pour permettre aux citoyens de tous âges d'acquérir et de développer les compétences nécessaires dans le domaine des TIC. Par conséquent, il importe que le conseil d'agglomération assume pleinement son leadership moral auprès des ministères concernés, tout particulièrement auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et ce afin que les institutions d'enseignement puissent réaliser leurs missions, qui consiste à offrir de la formation aux adultes, dans ce domaine de pointe.

### **R-7**

*Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour qu'ils poursuivent leur soutien aux travaux de la Table des partenaires pour la persévérance scolaire à Montréal.*

### **Réponse à R-7**

Le comité exécutif considère que la création de la Table des partenaires pour la persévérance scolaire, en 2002, a été l'un des principaux ferments de l'action concertée contre le décrochage scolaire. Cette table de partenaire s'est unie au Carrefour de lutte au décrochage scolaire en 2009 pour constituer le *Réseau Réussite Montréal*. Ce réseau rassemble maintenant 20 partenaires des différentes commissions scolaires et la Ville de Montréal y est représentée par le SDCQMVDE, mettant ainsi à contribution tout le réseau des bibliothèques.

Par ailleurs, le SMVTP collabore activement aux comités de travail mis en place par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal. Rappelons qu'à l'automne 2004, la CRÉ de Montréal a réalisé une consultation auprès de plusieurs leaders montréalais afin de mesurer leur intérêt envers la démarche initiée dans le cadre de *Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation*. Cette consultation a conduit à la mise en place d'un comité directeur en janvier 2005. Depuis, le comité directeur a adopté son premier axe d'intervention intitulé «*La formation de base, les études supérieures et la formation continue*» et il a également lancé le premier chantier sous le thème de *L'Île du savoir* qui vise à faire la promotion des carrières du domaine des sciences et de la technologie auprès des jeunes Montréalais.

Le comité exécutif mandate les services concernés afin qu'ils poursuivent leur soutien aux travaux actuellement en cours dans ce domaine.

### **R-8**

*Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour évaluer d'autres actions que Montréal pourrait mener pour favoriser le rapprochement entre l'industrie des TIC et le milieu de l'éducation dans le but de promouvoir la formation et les carrières dans ce secteur.*

### **Réponse à R-8**

Le comité exécutif considère que, dans l'optique de poursuivre les mandats en cours, le SMVTP et le SDCQMVDE doivent faire une évaluation annuelle de leurs interventions au sein du Réseau Réussite Montréal et de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal. Dans le cadre de cet exercice, il est suggéré de prioriser la réalisation de partenariats avec les entreprises du secteur des TIC, et ce en collaboration avec la Grappe TechnoMontréal. Aussi, dans la perspective de faire la promotion des carrières ainsi que de la formation dans le domaine des TIC, il serait pertinent de proposer, comme thème de recherche et de réflexion, l'étude du défi posé par la perspective de pénurie de main-d'œuvre dans un secteur d'activité aussi stratégique que celui-ci, et ce afin de susciter la mise en place de projets mobilisant pour les entreprises ainsi que pour les institutions d'enseignement supérieur (collèges et universités).

### **Innovation, créativité et recherche et développement**

#### **R-9**

*Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour faire en sorte que Montréal prenne une part active à la promotion de l'innovation dans les TIC et qu'il accorde une place importante à cette dimension dans la prochaine Stratégie de développement économique de l'agglomération de Montréal.*

### **Réponse à R-9**

Le comité exécutif est informé du fait que la Direction du développement économique et urbain du SMVTP, responsable d'élaborer la stratégie de développement économique 2010-2015, a déjà établi des liens étroits avec la Grappe de TechnoMontréal ainsi qu'avec des experts en la matière dans le cadre du projet *Montréal métropole numérique*. Le comité exécutif comprend que ces acteurs sont mandatés pour identifier des stratégies ainsi que des actions pertinentes, tout comme ceci avait été réalisé lors de l'élaboration de la stratégie de développement économique 2005-2010, qui visait notamment à soutenir le plan d'action 2005-2010 de la Grappe des TIC, la concertation dans les arts technologiques ainsi que l'établissement d'un réseau sans fil sur l'Île.

#### **R-10**

*Que le conseil d'agglomération encourage la poursuite des travaux du comité de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Montréal, ville apprenante de savoir et d'innovation.*

### **Réponse à R-10**

Le comité exécutif reconnaît que le comité siégeant sur le projet *Montréal, ville apprenante de savoir et d'innovation* a proposé des projets novateurs et mobilisateurs. À cet effet, la présence d'élus du conseil de la CRÉ Montréal et de représentants du SMVTP aux divers chantiers mis de l'avant par le comité *Montréal, ville apprenante de savoir et d'innovation* assure l'agglomération d'une participation active aux travaux qui

sont actuellement en cours et qui visent l'identification de nouvelles pistes d'action en matière de savoir et d'innovation.

### **R-11**

*Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour que des demandes soient faites aux gouvernements du Québec et du Canada afin d'adapter les programmes de soutien aux entreprises des TIC pour tenir compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins en matière de recherche et de développement, notamment dans les secteurs qui combinent arts et technologies, comme le secteur des arts numériques.*

### **Réponse à R-11**

Le comité exécutif considère qu'il s'agit là d'un enjeu majeur dans l'objectif d'assurer l'essor de ce secteur économique ainsi que sa pérennité à long terme. Par conséquent, il mandate le SMVTP afin que ce service associe ses efforts à ceux des partenaires concernés afin de sensibiliser les gouvernements à l'importance de mettre en place des conditions de financement qui puissent assurer la compétitivité de Montréal dans ce domaine. Il convient également de mobiliser les membres du conseil d'agglomération afin que ces derniers puissent jouer les rôles d'ambassadeur et de promoteur auprès de leurs collègues siégeant aux autres paliers de gouvernement, et ce à chaque occasion qui se présentera à eux.

### **R-12**

*Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour évaluer le rôle que Montréal pourrait jouer pour favoriser la mise en place d'une infrastructure urbaine essentielle : un réseau complet de fibre optique sur le territoire, permettant les communications à très grande vitesse et contribuant à la créativité, à l'innovation et au développement de la Grappe des TIC.*

*À cet égard, la commission réitère les recommandations qu'elle a déposées au conseil d'agglomération le 31 janvier 2008 relativement au développement d'une autre infrastructure essentielle : un réseau de communications sans fil sur le territoire de l'agglomération.*

### **Réponse à R-12**

Le comité exécutif mandate le SMVTP afin qu'il poursuive, de concert avec les services concernés, son implication dans les démarches entreprises par la Grappe TechnoMontréal et les experts en la matière dans le cadre du projet *Montréal métropole numérique*. À l'issue de ces démarches, les services municipaux concernés sont également mandatés pour prendre part aux initiatives qui seront mises de l'avant, notamment en ce qui concerne l'implantation d'un réseau de fibre optique visant à permettre les communications à très grande vitesse ainsi que l'accès à des applications technologiques de pointe sur le territoire montréalais.

## **Soutien à l'entrepreneuriat**

### **R-13**

*Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine :*

- *pour qu'il s'assure que les programmes actuels de soutien au développement économique soient adaptés ou modifiés pour permettre de soutenir des initiatives sectorielles dans le domaine des TIC, notamment la création de lieux propices à l'incubation et à la naissance de projets d'entreprises innovantes et qu'il évalue la possibilité de créer un programme de soutien spécifique destiné aux entreprises existantes en TIC;*
- *afin qu'il favorise la collaboration et l'intégration des organismes de développement économique et de soutien aux entrepreneurs de son territoire avec le réseau d'organismes, d'institutions et d'entreprises de la Grappe des TIC afin de mieux soutenir la croissance de nouvelles entreprises des TIC en leur donnant accès à des ressources, de l'expertise et un réseau d'affaires adapté au secteur des TIC, notamment aux niveaux de l'accès au financement, à l'innovation et à l'exportation.*

### **Réponse à R-13**

Le comité exécutif souligne que la Ville, via son programme *Réussir@montréal – Industrie* adopté à l'automne 2007 par le conseil d'agglomération, offre un soutien financier aux entreprises du domaine des TIC, puisque qu'il s'agit d'un secteur d'activité admissible. Ce programme prend la forme d'une subvention versée aux propriétaires d'immeubles non résidentiels et offre la possibilité d'obtenir un remboursement de la taxe foncière générale reliée à l'augmentation de la valeur foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel, et ce pour une durée de cinq ans. En complément, la participation de représentants de la Ville à de nombreux comités et groupes de travail ainsi que les liens étroits que la Direction du développement économique et urbain du SMVTP entretient avec la Grappe des TIC favorisent de facto la collaboration et l'intégration des différents organismes.

### **R-14**

*Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il développe une stratégie et des moyens pour favoriser une plus grande présence des entreprises des TIC dans les missions économiques internationales menées par la Ville de Montréal et ses partenaires.*

### **Réponse à R-14**

Le comité exécutif est informé du fait que la Direction du développement économique et urbain du SMVTP, responsable des missions économiques internationales, veille à saisir chaque occasion apte à favoriser la participation active des entreprises et organismes du domaine des TIC aux différentes missions économiques. Le comité exécutif ne peut que l'enjoindre à poursuivre ses efforts en ce sens. En raison des liens de plus en plus étroits qui existent entre la Direction et la Grappe des TIC, il est juste d'affirmer que

toutes les conditions sont désormais réunies afin de favoriser une participation encore plus marquée des TIC aux prochaines missions.

### **En conclusion**

Enfin, en plus du suivi apporté aux recommandations adressées au conseil d'agglomération, le comité exécutif invite TechnoMontréal à faire preuve d'un leadership rassembleur auprès des gouvernements et de l'industrie des TIC afin d'apporter des solutions aux problèmes de sous-financement de la formation et de développement de la main-d'œuvre.

Le comité exécutif remercie également la direction et le personnel de TechnoMontréal pour leur collaboration active et fructueuse aux travaux de la commission ainsi que les membres de la commission pour la qualité de leurs travaux.